



Procès-verbal

Commission recherche

du 20 mars 2017

Approuvé par la commission recherche du 22 mai
2017

La commission recherche de l'Université d'Angers s'est réunie le 20 mars 2017 à 14h30 dans la salle du conseil, à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur Philippe SIMONEAU.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Excusé
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Philippe	Présent
AMIARD Stéphane	
ANGOT Christophe	Présent
ARAB Chadia	Présente
AUGERERAUD Laëtitia	
BENETEAU Eric	Présent
BENOIT Jean-Pierre	Procuration à Jean-Christophe GIMEL
BERNIER Monique	Présent
CAMUS Sandra	Présente
CANEVET David	Présent
CHAMPIN Tristan	
CHUREAU Véronique	Présente
DANIEL Christophe	Présent
DAVID Clarisse	
DENECHERE Yves	Présent
DESMEDT Marianne	
FOUCHER Fabrice	Présent
FORTIER Jonathan	Présent
GAUMER Nathalie	Présent
GIMEL Jean-Christophe	Présent
HELESBEUX Jean-Jacques	Procuration à Pascal RICHOMME
JUSSIEN Christelle	Présente
KEMPF Marie	Présente
LEDUC-LEBRETON Nathalie	Présente
LEMAIRE Félicien	Présent
LEMENAND Thierry	Excusé
MARTIN Kevin	
PELOILLE Manuelle	Présente
PEYRAT-GUILLARD Dominique	Présente
PROCACCIO Vincent	Présent
REEVES Joseph	
RICHOMME Pascal	Présent
ROUSSEAU Audrey	Procuration à Vincent PROCACCIO
SEJOURNE Bruno	Procuration à Christophe DANIEL
SALLE Marc	Présent
SAUBION Frédéric	Présent
TAIBI Aude Nuscia	Présente
VOSTRIKOVA-JACOD Lioudmila	Présente
YVARD Jean-Michel	Présent

A l'ouverture de la séance, 32 membres sont présents ou représentés sur 40 membres en exercice (28 membres présents, 4 procurations).



◆ **Ordre du jour**

1. Informations.....	3
Bilan des lettres d'intention ANR.....	3
Bilan des lettres d'intention des « Paris Scientifiques ».....	3
AAP post-doc de l'UBL.....	4
2. Procès-verbal	4
3. Prospective et moyen.....	5



1. Informations

Philippe SIMONEAU présente la liste des excusés et l'ordre du jour de la commission recherche.

Bilan des lettres d'intention ANR

Cette année les unités de recherche ont été très actives car l'Université d'Angers a déposé plus de projets que les années précédentes.

Philippe SIMONEAU présente quelques données chiffrées en précisant que le taux de réussite est satisfaisant:

Pôle de recherche	Déposé	2 ^{ème} phase	Taux de réussite
PRC			
Santé	23	7	30%
Végétal et env.	15	4	27%
Matériaux	10	6	60%
Maths-STIC	6	4	67%
LL-SHS	14	6	43%
PRCE			
Santé	1	1	100%
Végétal et env.			
Matériaux	1	0	0%
Maths-STIC			
LL-SHS			
JCJC			
Santé	3	2	67%
Végétal et env.	2	1	50%
Matériaux	2	1	50%
Maths-STIC			
LL-SHS	1	0	0%
PRCI			
Santé	3	<i>1 seule phase de dépôt</i>	
Végétal et env.	2	<i>1 seule phase de dépôt</i>	
Matériaux	1	<i>1 seule phase de dépôt</i>	
Maths-STIC	1	<i>1 seule phase de dépôt</i>	

Bilan des lettres d'intention des « Paris Scientifiques »

Philippe SIMONEAU précise que les « Paris Scientifiques » sont évalués en deux phases et indique que les thématiques relevant des RFI ne sont pas éligibles, ce qui explique le faible nombre de dossiers :

14 lettres d'intention déposées	
Santé	10
Matériaux	2
LL-SHS	2



Philippe SIMONEAU liste les projets retenus en seconde phase :

Pôle	Unité de recherche	Porteur.se	Projet
Santé	CRCINA équipe 6	Estelle MARION	GeAnt
	MINT	José HUREAU	ISOLUNG
	MITOVASC	Pascal REYNIER	DIMORPHISME
	MITOVASC	Christian LEGROS	SodiVasc
LL-SHS	ESO-Angers	Emmanuel BIOTEAU	LiCoopTer

AAP post-doc de l'UBL

Cet AAP permet de financer des post-doctorants à 50%, un co-financement est attendu. Philippe SIMONEAU indique que la DRIED a transmis l'AAP avec un lien vers les AAP de chaque département. Le directeur d'unité doit valider et transmettre le projet au département pour les sujets inter-département ou à la mission recherche de l'UBL pour les projets Trans départements.

Philippe SIMONEAU demande à ce qu'une copie des dossiers soit adressée à la DRIED car l'établissement pourrait être amené à cofinancer le post-doc ou émettre un avis.

Les directeurs d'unité peuvent transmettre les dossiers jusqu'au 30 avril et les premiers candidats pourront démarrer leur post-doctorat au 1^{er} septembre 2017.

Yves DENECHERE demande jusqu'à quelle date le demi financement est « garanti » si le porteur de projet n'a pas obtenu de cofinancement.

Philippe SIMONEAU répond que dans le département AAL une priorité sera donnée au cofinancement acquis.

Chadia ARAB demande si l'Université d'Angers peut cofinancer un certain nombre de projets admissibles.

Philippe SIMONEAU répond que l'Université n'a pas pris de position pour le moment. Aucune enveloppe n'a été budgétée pour cela puisque cet AAP a été diffusé tardivement. Cependant l'Université étudiera les projets retenus par l'UBL qui n'ont pas obtenu de co-financement.

Jean-Christophe GIMEL propose d'interfacer l'AAP de l'UBL si celui-ci est reconduit l'an prochain avec celui d'Angers Loire Métropole.

Philippe SIMONEAU ajoute qu'effectivement il faudra en discuter avec les financeurs, la Région et Angers Loire Métropole.

Il précise qu'il est possible également d'obtenir un cofinancement par les RFI.

Vincent MASSOT indique qu'il est possible également de demander un cofinancement sur le programme « Prestige » de Campus France.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de la commission recherche du 12 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.



3. Prospective et moyens

Bilan des contrats recherche 2016

Alexa ROUEZ, directrice de la recherche présente un bilan des contrats recherche instruits par le pôle partenariat-innovation (contrats recherche et industriels).

Présentation en annexe.

Jean-Christophe GIMEL demande si depuis la mise en place des RFI, l'Université d'Angers perçoit le même niveau d'aide régionale qu'avant.

Philippe SIMONEAU répond que l'étude doit être possible sur les RFI portés par l'Université d'Angers. Il pense que les dotations doivent être un peu moins importantes qu'auparavant mais que la gestion des financements est plus « souple » qu'avant.

Marc SALLÉ partage ce commentaire et indique que l'intérêt des RFI est de disposer d'une réelle visibilité pour construire une stratégie pluriannuelle.

Philippe SIMONEAU trouve intéressant que certains pôles comme les SHS puissent se positionner sur plusieurs RFI portés notamment par des universités voisines.

Alexa ROUEZ précise qu'actuellement 12 thématiques structurées en RFI sont en cours sur le territoire régional.

Marc SALLÉ demande si le fait qu'Etienne BUCHER ait obtenu le concours de DR INRA et que son ERC soit transférée à l'INRA, impliquent que les frais de gestion sont également transférés.

Alexa ROUEZ répond que oui. L'ERC a des retombées importantes pour l'Université d'Angers en terme de rayonnement. Elle précise que le projet a été « monté » avec l'aide du service Europe de l'UBL et qu'il y avait un accord avec l'INRA. L'objectif des tutelles était de pérenniser Etienne BUCHER sur un poste permanent : DR INRA.

Jean-Christophe GIMEL demande si l'Université d'Angers cotise à l'assurance chômage ou si elle fait des réserves pour perte d'emploi.

Alexa ROUEZ indique qu'il n'y a pas de prélèvement « indemnité de précarité » comme pour les EPST mais que l'Université d'Angers cotise à l'assurance chômage.

Répartition des contrats doctoraux UA année universitaire 2017-2018

Philippe SIMONEAU rappelle que les nouvelles écoles doctorales seront mises en place en septembre 2017 et présente la proposition de répartition des 18 allocations par ED identiques à celle de l'an passé :

ED UNAM	Nb d'Allocations	Ecoles doctorales UBL
VENAM	3	Sciences de la Mer et du Littoral
		EGAAL
BS	3	BS
3 MPL	3	Matières, Molécules et Matériaux
STIM	3	SPI
		Maths STIC
SCE	2	ALL
DEGEST	2	STT
		EDGE
Pierre COUVRAT	1	DSP
CEI	1	ELIC

9.5 contrats doctoraux seront fléchés sur les programmes (Allocations régionales SHS, RFI, projets régionaux...) et sur l'appel à projet « Contrat doctoral UA sur projet ».

La répartition des contrats doctoraux est approuvée à l'unanimité de la commission recherche.



Allocations de thèses régionales cofinancées SHS

Philippe SIMONEAU rappelle que la Région ne finance plus que des demi allocations de thèse.

5 dossiers ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets, la SFR Confluence a proposé un classement (n° 1 : 3LAM, n°2 : GRANEM, n°3 : CJB, n°4 : LPPL, n°5 : CIRPALL). Le bureau de la commission recherche souhaite proposer 3 sujets à la Région, les sujets classés 1 et 2 par la SFR ainsi que le n°4. Le bureau craint que le sujet du Centre Jean BODIN soit dans une thématique trop proche du RFI Alliance Europa et donc écarté automatiquement par la Région car il peut être déposé au RFI.

Le bureau de la commission recherche propose les 3 sujets suivants :

UR	Directeur/trice de thèse	Sujet de thèse
3LAM	A-R. HERMETET	Dans le laboratoire fictionnel du politique : norme des corps, normes sociales.
GRANEM	G. PANTIN-SOHER	Le rôle de la simplicité et de la complexité du design packaging sur la perception de la marque et la valorisation des produits du secteur viticole.
LPPL	D. LE GALL	Anticipation motrice et utilisation d'objets chez l'enfant : développement typique et atypique.

Jean-Christophe GIMEL demande si les deux sujets (n°3 et 4) ont été déposés au RFI.

Philippe SIMONEAU répond que le projet du CJB n'est pas tout à fait en corrélation avec le RFI mais comme il y a « droit Européen » qui apparaît dans le titre, il pense que le CCRRDT ne le retiendra pas. Il n'y a pas non plus de lien avec le programme ENJEU[x].

Philippe SIMONEAU précise que les unités de recherche qui obtiennent un financement extérieur seront toujours prioritaires dans le classement. Il n'y en a pas cette année.

La commission recherche approuve l'envoi de 3 sujets à la Région (26 pour, 6 abstentions).

La commission recherche approuve le classement du bureau de la commission recherche (27 pour, 5 abstentions).

Philippe SIMONEAU indique qu'il ne sait pas si c'est la commission SHS de la Région qui étudiera les dossiers.

Engagements prévisionnels sur les contrats doctoraux UA

Philippe SIMONEAU présente les engagements prévisionnels sur programmes :

RFI				Région LLSHS	TOTAL
Objectif végétal	LUMOMAT	Atlantisc	Alliance Europa	1 à 1.5	4 à 4.5
1	0.5	0.5	1		

Soit 5 à 5.5 contrats UA sur projets restants.

Appel à projet de la commission recherche

Philippe SIMONEAU rappelle les critères de sélection des projets : les projets sont de 24 mois maximum, portés par des enseignants-chercheurs ou chercheurs de l'Université d'Angers nouvellement recrutés (depuis le 1er septembre 2013). Les projets sont de 5 à 30 K€ et concernent des dépenses de fonctionnement ou de petits équipements.

17 projets ont été soumis et ont été examinés par des experts extérieurs nommés par les SFR. Le bureau du 15 mars propose l'interclassement suivant :



Pôle	UR	Porteu.se	Projet	Montant CR
V et E	LPG BIAF	Maria Pia NARDELLI	BI-SMART	20 600 €
Santé	MITOVASC	Arnaud CHEVROLLIER	SRMN	30 000 €
	CRCINA	Laetitia AYMERIC	gliobacter	30 000 €
	MINT	Elise LEPELTIER	NanoPenFer	30 000 €
Maths-STIC	LERIA	Benoit DA MOTA	QuChemPedIA	21 499 €
	LERIA	André ROSSI	ORDO	7000 €
LL-SHS	CJB	Aline VIGNON	ÂgéDroit	17 300 €
	GRANEM	François PANTIN	PRESS	22 300 €
	LPPL	Catherine POTARD	ACEB	14 690 €
	GRANEM	Christophe MAUREL	IPL	9 000 €
TOTAL				202 389 €

Marc SALLÉ indique que le classement est cohérent. Il précise que l'enveloppe maximale attribuée est d'un montant de 30 000 € pour un projet. Elle représente l'équivalent de 12 invités au titre de la recherche. Il estime qu'il faut que l'Université ait un « retour sur investissement » sur ces appels à projet. Il faut impérativement que ces projets soient des tremplins pour l'obtention de financements extérieurs. Il rappelle que le pré-projet ANR est un document de 5 pages uniquement et que chaque porteur de projet candidat à l'AAP de la CR doit s'engager à candidater sur d'autres appels à projets.

Philippe SIMONEAU répond qu'il est demandé désormais à chaque lauréat de venir présenter le bilan du projet financé par la commission recherche. Il s'agit dans la plupart des cas de projets « tremplins » comme le projet du LETG de Pierre-Cyril RENAUD qui est devenu par la suite un projet régional de « stratégie internationale » ou celui de Cristiana PAVIE qui a obtenu par la suite un financement ANR. Ce point n'a pas été mentionné au cahier des charges cette année et donc ne peut pas être un critère mais c'est une piste à suivre pour le prochain appel à projet.

Jean-Christophe GIMEL indique qu'il serait plus judicieux de verser une somme fixe aux enseignants-chercheurs nouvellement recrutés ou une décharge afin de leur permettre d'avoir plus de temps pour la recherche plutôt que de répondre à des appels à projets internes.

Alexa ROUEZ précise que les SFR qui instruisent dorénavant les dossiers rencontrent parfois les enseignants-chercheurs candidats ce qui permet une animation scientifique locale au sein des SFR et une meilleure intégration des nouveaux recrutés.

Pascal RICHOMME explique que, pour les nouveaux arrivants ce système d'appel à projets peut être un peu frustrant. Les sommes sont très élevées par rapport aux crédits scientifiques des équipes d'accueil par exemple. Il y a quelques années il y avait une aide à l'installation des nouveaux enseignants-chercheurs. Peut-être qu'il serait possible de concilier les deux dispositifs.

Philippe SIMONEAU admet qu'il est possible de rediscuter du montant maximum accordé pour l'an prochain. L'appel à projet est assez souple, des porteurs de l'an dernier ont postulé à nouveau cette année et ont obtenu le financement. Il précise que le taux de sélection est relativement élevé.

Marc SALLÉ indique que la commission recherche est chanceuse d'avoir un tel débat sur un appel à projets avec une enveloppe de 200 000 € mais précise qu'il partage le point de vue de Pascal RICHOMME concernant une enveloppe automatique qui serait versée aux nouveaux arrivants. On pourrait aussi proposer une aide aux nouveaux HDR ou tenir compte de la transversalité.

Philippe SIMONEAU répond qu'effectivement il faudra en discuter pour l'appel à projet de l'an prochain car certaines années il y avait des projets affichés « interdisciplinaires ».

Yves DENECHERE confirme qu'il faut un véritable retour sur les projets financés. Il faut que les lauréats déposent par la suite des projets ANR ou Européens.

En SHS il y a une dispersion sur de nombreux petits projets qui prennent du temps et qui laissent peu de temps pour rédiger des projets à plus grande envergure.

Il précise qu'il y a peu d'universités qui financent autant d'appels à projets et de contrats doctoraux.

La commission recherche approuve à l'unanimité la liste des projets proposée par le bureau.

Présidence de l'Université d'Angers

40 rue de Rennes – BP 73532 | 49035 ANGERS cedex 01 | Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00



Question diverse : Évolution juridique concernant les RIPH

Alexa ROUEZ précise que Jonathan FORTIER avait posé une question suite à des changements de réglementation sur les recherches impliquant la personne humaine (RIPH). Cela concerne la recherche en santé et en sciences humaines et sociales.

Une note de synthèse est disponible sur la plateforme de la commission recherche.

Alexa ROUEZ indique que la DRIED continue les recherches concernant les SHS car c'est une question très récente mais précise qu'il existe trois catégories de RIPH :

- Les recherches interventionnelles qui comportent une intervention sur la personne non justifiée par sa prise en charge habituelle.
- Les recherches interventionnelles qui ne portent pas sur des médicaments et ne comportent que des risques et des contraintes minimales, dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.
- Les recherches non interventionnelles dans lesquelles tous les actes sont pratiqués et les produits utilisés de manière habituelle, sans procédure supplémentaire ou inhabituelle de diagnostic, de traitement ou de surveillance.

Pour cette dernière il faut maintenant suivre une procédure très précise via un centre de protection de la personne qui doit donner son accord pour mener ces recherches.

Le coût lié à ces nouvelles procédures est précisé dans la note jointe en annexe. L'Université d'Angers n'a pas statué pour le moment sur son statut de promoteur car il faudrait une modification des contrats d'assurance et de la responsabilité civile.

Alexa ROUEZ précise que la note sera actualisée avec des précisions sur les coûts impactés aux unités de recherche.

Yves DENECHERE s'interroge sur le demi-poste lié au CPER LL-SHS.

Alexa ROUEZ répond que les comités d'orientation se réunissent à partir du 28 mars pour le contrat de projet Etat Région. L'Université d'Angers est concernée pour le pôle santé, végétal, mats-STIC, matériaux et SHS. A l'occasion du comité de suivi SHS cette question sera abordée. Un point sera fait à la prochaine commission recherche.

L'ordre du jour de la commission recherche étant épuisé, M. ROBLÉDO lève la séance à 16h00.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Christian ROBLÉDO

Signé

**Le Vice-président recherche
de l'Université d'Angers**
Philippe SIMONEAU

Signé

